

# Municipales : ces opposants qui abandonnent déjà

Certains candidats, battus aux municipales de 2026, annoncent déjà qu'ils ne siégeront pas dans l'opposition. Mauvais perdants ? Pas si simple !

**Martin Vaugoude**

● À Châtillon-sur-Marne (Marne), 600 habitants, il va falloir revoter. Les trois élus d'opposition ont démissionné au lendemain des municipales, avant même le conseil d'installation. Résultat : il ne reste que douze conseillers municipaux, alors qu'il en faut au moins treize pour élire le maire. Des élections complémentaires seront organisées pour pourvoir les sièges vacants.

## « Regrettable pour la démocratie »

Pas de situation aussi extrême en Bretagne mais le blues des perdants y est palpable. De Penmarc'h (29) à Lannion (22), en passant par Pont-Scorff (56), de nombreux élus d'opposition ont déjà fait savoir qu'ils ne siégeront pas. Un classique de début de mandat, selon Dominique Cap, maire de Plougastel-Daoulas (29) et président de l'Association des maires du Finistère : « Pour un maire sortant battu, c'est frustrant de se retrouver dans l'opposition. Démissionner permet de laisser la place à un élu plus jeune, qui va s'aguerrir. Il y a aussi ceux qui arrivent directement dans l'opposition et ne s'y sentent pas à leur place. Ils voulaient diriger, mettre en œuvre leurs idées, pas contester. Il faut respecter cela ».

Mais ces démissions font courir un



De nombreux élus d'opposition ont déjà fait savoir qu'ils ne siégeront pas au conseil municipal. Photo François Destoc

risque : passer pour un mauvais joueur. « Démissionner après une défaite, c'est une forme de refus du jeu démocratique », assénait, à l'issue des municipales 2020, Joël Le Jeune, alors maire de Trédrez-Loquémeau (22), à la suite de la démission de son principal adversaire. « Je suis contrariée qu'il n'y ait aucun contre-pouvoir. C'est regrettable pour la démocratie », abonde la nouvelle maire de Port-Louis (56), Martine Pasgrimaud, après la défection en bloc de ses opposants. Le sortant, Daniel Martin, réfute l'étiquette de mauvais perdant. « Au contraire, puisque nous allons laisser la nouvelle équipe faire son travail, sans intervenir au conseil, comme nous aurions été amenés à le faire en restant dans la minorité », dit-il.

## « Une influence quasi-nulle »

« Ces démissions ne sont pas un phénomène nouveau. Quand on a exercé un mandat d'élu d'opposition, on en connaît malheureusement

les limites. On sait que l'on aura une influence quasi nulle, tout se jouant au sein de la majorité », observe Yvon Rosconval, coauteur d'un baromètre inédit sur la démocratie locale et lui-même conseiller minoritaire. Avec quatre autres élus, il a recueilli, à la fin du précédent mandat, le témoignage d'un millier d'opposants à travers la France. Conclusion : « Les élus d'opposition perçoivent rarement des indemnités. Ils dépensent, en moyenne, 365 euros par an pour exercer leur mandat. Et seuls 6 % de ceux qui ont répondu à notre enquête se sont vus confier des missions par le maire », souligne-t-il.

Pour lui, pas de doute, la prime majoritaire, qui donne une avance écrasante au vainqueur des municipales, est le cœur du problème. Dominique Cap relativise : « Je trouve que le système actuel est très bien fait. Quand on voit le bazar à l'Assemblée nationale, en l'absence de majorité, je ne vois pas de raison de changer ».